

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2007**

Délibération
n° 2007.03.090

**Pôle d'activités du
Grand Girac -
Commune de Saint-
Michel : cession de
terrain à la société
JOADE**

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Excusé(s) :

François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS

**POLE D'ACTIVITES DU GRAND GIRAC - COMMUNE DE SAINT-MICHEL : CESSION DE TERRAIN
A LA SOCIETE JOADE**

Originaire de TOULOUSE, la société JOADE est constituée d'une part, d'un professionnel de la promotion immobilière, le Groupe EFIM et, d'autre part, d'un spécialiste du développement local, la société INTERFACES.

Le partenariat envisagé avec la société JOADE doit permettre la construction et la commercialisation de 4 600 m² à 6 000 m² de bureaux environ, sur la partie sud du pôle d'activités du Grand Girac, sur un terrain d'une superficie de 6 000 m² environ. Il s'agit pour la société, de réaliser sur une période de 4 ans, de façon progressive et continue, et sous le contrôle de la Comaga, plusieurs immeubles de bureaux correspondant aux besoins des entreprises du bassin d'emploi.

La société se porte aujourd'hui acquéreur d'un terrain d'une surface de 2 396m² numéroté « lot 2 » pour la construction d'un ensemble de bureaux.

La vente pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 60 € HT le m², soit un total de 143 760 €. Pour mémoire, la valeur domaniale du terrain est de 30 € HT le m².

La présente vente consentie par la ComAGA, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre des ses activités économiques. La ComAGA se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville - Rue de la Combe -16800 SOYAUX.

Vu l'avis des domaines,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1^{er} mars 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à la société JOADE, de la parcelle dénommée « lot 2 », d'une surface de 2 396 m², au prix convenu de 60 € HT le m² soit 143 760 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à venir.

DE METTRE à disposition de la société JOADE ladite parcelle, de l'autoriser à déposer le permis de construire puis à débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique à l'article 775 et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de la ComAGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 mars 2007	<u>Affiché le :</u> 27 mars 2007